

Projet Ravenal de câble reliant La Réunion et Madagascar

Appel à manifestation d'intérêt

Ravenal désigne l'arbre du voyageur. Il s'agit d'un des nombreux mots créoles d'origine Malgache, qui a été retenu pour le projet de câble sous-marin que l'Etat Malgache et la Région Réunion souhaitent mettre en place entre les deux îles.

Objet

Dans la perspective d'un renforcement des liens régionaux l'Etat Malgache et la Région Réunion étudient la possibilité que soit :

- crée une infrastructure de télécommunication permettant d'acheminer les communications électroniques entre les deux îles ;
- commercialisée sur cette infrastructure de la bande passante à un tarif bas, de l'ordre de 100 € par Mbit et par mois.

Compte tenu de leur objectif en termes d'aménagement régional et de tarif, l'Etat Malgache et la Région Réunion sont disposés à apporter leur participation, notamment financière, au projet.

Les caractéristiques techniques, économiques et juridiques de la structure de portage de l'infrastructure de télécommunication et d'un éventuel partenariat entre public et privé seront arrêtées en juin 2008.

Les acteurs privés susceptibles d'être intéressés par une participation à ce futur projet en tant qu'investisseur, opérateur, co-constructeur ou acheteur de capacité sont invités à se manifester avant le 11 avril 2008.

Contexte

A ce jour Madagascar n'est connectée à aucune infrastructure sous-marine et l'île de la Réunion est desservie par le câble SAFE/SAT3. Les tarifs de la bande passante entre la Réunion et Paris sont publics et régulés.

Le marché des communications électroniques est libéralisé à la Réunion et est régi par les lois françaises et le cadre européen. Par ailleurs, le Code des Collectivités Territoriales permet à la Région Réunion d'investir dans les infrastructures.

Le marché des communications électroniques est en cours de libéralisation à Madagascar. Les textes d'application de la loi de libéralisation seront adoptés au plus tard en juin 2008. Le gouvernement intervient dans le développement des infrastructures, notamment dans le cadre du projet PICOM.

Plusieurs consortium dont Eassy, Seacom, Teams ont évoqué leur intention d'établir des câbles de transit internationaux desservant la région au cours des prochaines années. L'opérateur Orange a annoncé publiquement son intention de construire un câble reliant l'île Maurice, La Réunion et Madagascar.

L'Etat malgache et la Région Réunion ne disposent pas d'une visibilité suffisante sur les grilles tarifaires prévisionnelles des opérateurs et sur leur volonté de s'inscrire dans un partenariat public privé permettant d'abaisser les tarifs de transit régionaux, conformément aux objectifs politiques.

Caractéristiques du projet

Interconnexions

L'infrastructure devant être établie dans le cadre du présent projet doit permettre d'atteindre trois objectifs :

- établir une liaison permettant d'acheminer le trafic entre Madagascar et l'île de la Réunion et de dynamiser ainsi les échanges culturels et économiques régionaux ;
- permettre à la Réunion de sécuriser son trafic longue distance en s'interconnectant à l'un des consortium évoqués précédemment au niveau de Toliary.
- permettre à Madagascar de sécuriser son trafic longue distance en s'interconnectant au câble SAFE/SAT3 au niveau de la Réunion ;

Tracés

Deux scénarii de référence sont envisagés à ce stade, avec des options de prolongement éventuelles. Les acteurs privés sont invités à manifester leur intérêt pour ces scénarii et peuvent, s'ils le souhaitent, en proposer de nouveaux.

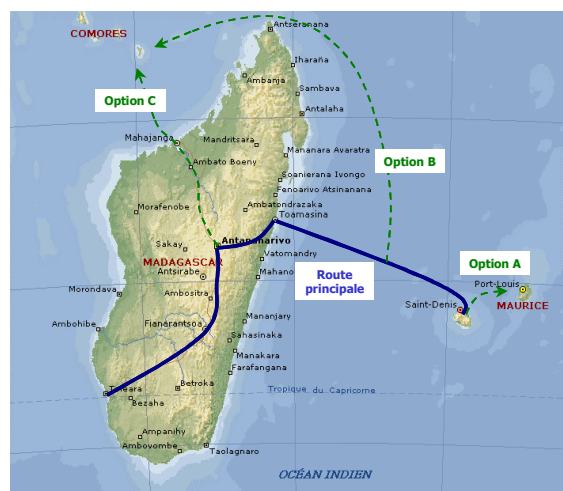
L'Etat Malgache et la Région Réunion s'attacheront à retenir un projet le plus simple et plus opératoire possible afin d'atteindre au plus vite leurs objectifs décrits ci-avant. Les extensions sont possibles et pourront être retenues ou phasées dans la mesure où elles ne retardent pas le projet.

Route terrestre

Le projet suit un tracé sous-marin entre La Réunion et Toamasina, puis un tracé terrestre entre Toamasina, Antananarivo puis Toliary.

Si ce scénario devait être finalement retenu, l'Etat Malgache s'engage à ce que le consortium porteur du projet ait accès à une fibre noire sur la route terrestre entre Toamasina et Toliary, à des conditions tarifaires régulées.

Le consortium bénéficierait d'une licence wholesale lui permettant de commercialiser de la bande passante à la Réunion et sur le réseau terrestre à Madagascar.



Des options de prolongement peuvent être envisagées au nord vers Mayotte et les Comores, à l'est vers l'île Maurice, ou vers le sud.

Route maritime

Le projet suit un tracé entièrement sous-marin entre La Réunion et Toliary. Une option de prolongement vers l'île Maurice est envisageable.

Une option de prolongement terrestre jusqu'à Antananarivo est souhaitable, mais peut être différée dans le temps ou portée par une structure séparée.

Des options de prolongement vers Mayotte et les Comores peuvent être envisagées par voie terrestre ou maritime de même qu'une dérivation à l'est vers l'île Maurice.



Portage

La Région Réunion et l'Etat Malgache s'inscrivent dans la perspective d'un partenariat entre public et privé. La structure exacte du consortium porteur du câble sous-marin sera arrêtée en fonction des réponses au présent appel à manifestation d'intérêt. Quel que soit le montage retenu :

- les tarifs de transit entre les différents points du câble seront fixés contractuellement entre l'Etat Malgache, la Région Réunion et les acteurs privés du projet ;
- le consortium sera invité à se déclarer en tant qu'opérateur français afin de pouvoir commercialiser la bande passante à La Réunion ;
- le consortium se verra attribuer une licence « wholesale » par l'Etat Malgache afin de pouvoir commercialiser de la bande passante aux fournisseurs de services à Madagascar.

Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt

Nature des contributions attendues

Les acteurs sont invités à :

- fournir un bref descriptif de leur statut et le cas échéant de leur activité dans la région ; l'appel à manifestation d'intérêt est préférentiellement destiné aux investisseurs privés et institutionnels, aux opérateurs et aux consortium opérant déjà des câbles sous-marins ;

- commenter les deux scénarii proposés, avec éventuellement des options, et leur intérêt pour ces différentes variantes envisagées par la Région Réunion et l'Etat Malgache ;
- indiquer la nature de leur implication éventuelle dans le projet, et notamment : investissement en capital, achat d'IRU, « swap » d'une fibre avec un autre câble, co-construction de tout ou partie de l'infrastructure, location prévisionnelle de capacité au consortium en précisant :
 - pour les options de swap ou de co-construction, la nature de la réciprocité envisagée, l'infrastructure concernée et sa date de mise en service prévisionnelle ;
 - pour les achats d'IRU ou la location de bande passante, le volume des transactions envisagées et leurs montants, sous l'hypothèse d'un prix mensuel du Mbit/s inférieur à 100 € sur le câble.

Un consortium ou un opérateur pourrait souhaiter mettre en œuvre uniquement sur fonds privés un projet atteignant les objectifs de Ravenal, y compris les objectifs tarifaires.

Dans cette hypothèse, le consortium ou l'opérateur est invité à transmettre sa grille tarifaire prévisionnelle et à expliciter les modalités juridiques de formalisation de son engagement tarifaire vis-à-vis de l'Etat Malgache et de la Région Réunion.

Informations complémentaires

Les demandes d'informations complémentaires sont à adresser à la société TACTIS, conseil de l'Etat Malgache et de la Région Réunion, en français ou en anglais, par mail à cable@ravenal.mg

Les informations transmises par les opérateurs ou potentiels membres d'un consortium seront réputées couvertes par le secret des affaires. Aucune information ne sera rendue publique, sauf accord express des intéressés.

En conséquence, la société TACTIS ne sera pas en mesure de répondre aux éventuelles questions concernant les projets de câbles sous-marins dont les caractéristiques sont couvertes par le secret des affaires. Les acteurs sont invités à se rapprocher directement, s'ils le souhaitent, des consortiums et opérateurs porteurs de projet.

Réponses

Les réponses sont à adresser au plus tard le vendredi 11 avril 2008 au soir :

- par mail à cable@ravenal.mg. Un accusé de réception sera adressé dès réception du courrier électronique.
- ou par fax au +33 (0) 1.49.57.99.90 en mentionnant « PROJET RAVENAL » et le nombre de pages sur la première page.

Les réponses ne sont pas engageantes. Un acteur s'étant déclaré intéressé peut ne pas être retenu dans le cadre d'un futur appel d'offre ou appel à candidature. Un acteur ne s'étant pas déclaré intéressé à ce stade peut être retenu.